

prévues par le partage de 1679. D'autre part, la dame de la Ville-au-Bois vendit à Marie-Cécile de Bettenhoven<sup>70)</sup> le 5 mars 1686, sa part du *Gischerhof*, ruinée et caduque de toutes parts, avec une petite cour devant et un petit jardin derrière, y compris les privilèges dont jouissait cette maison — les deux tiers de la menue dîme en la ville d'Arlon, à charge d'entretenir les bêtes mâles nécessaires à la herde commune — la rente annuelle de 4 florins 4 sols sur le moulin de *Wolckerath*<sup>71)</sup> moyennant 490 patacons de 28 sols dont elle devait déjà une bonne partie — non spécifiée — puisqu'elle avait laissé déchoir la maison demeurée indivise et réparée par les soins de François.<sup>72)</sup>

Celui-ci a tenu à partir de 1672 une sorte de cadastre de ses propriétés. Elles provenaient en grande partie des parents de son épouse, Jean de Lutzaet et Marie de Warck, mais il avait su constamment les accroître.

Il y dénombre, outre Bartringen, le fief et cense de Lavaux à Longlaville et la seigneurie d'Athus, un prêt de 5.000 patagons au denier seize, donc produisant par an 750 florins, à charge de la marquise du Pont d'Oye par obligation du 8 août 1678, plus encore une rente au capital de 1200 écus due par les héritiers du baron de Beck selon acte du 15 janvier 1687.

Il détenait en propre le quart des dîmes de Guirsch et la moitié de celles de Stockem, Freylange et Metzert. Il avait part dans celles de Thiaumont, Eil et Schockville. A Eischen lui appartenaient les deux tiers de la grosse dîme. A Viville, il possédait le tiers des dîmes acquis, le 15 avril 1666, moyennant 407 thalers, 12 stubers et 6 deniers, de Nicolas de Hagen et de Catherine Neubecker, sa femme, dont le père et beau-père, Cornelius de Hagen, avait obtenu l'engagère de Pierre-Ernest de Cobreville au prix de 1.000 thalers le 9 mai 1624.<sup>73)</sup>

Il recense encore d'autres biens dans ces villages, mais aussi à Arlon, Waltzing, Toernich, Almeroth, Post et Lischert. A Hondelange, où il détient la grosse et la menue dîme, il est propriétaire d'une grosse cense et intervient lorsque les seigneurs fonciers du lieu, les Lontzen de Roben, y font lever un pied-terrier, pour sauvegarder ses droits, les 8-10 avril 1673.<sup>74)</sup>

A Aix et à Battincourt, il loue ses biens pour un terme de 9 ans le 29 mai 1669.<sup>75)</sup> Il possède à Mussy-la-Ville une ferme de grande étendue que sa belle-mère Maria de Warck donnait encore en location, par baux du 3 juin 1657 et du 9 mars 1665, à François Fradcourt, habitant du village.<sup>76)</sup> Il s'est fait céder à Nantimont, par transaction du 1er juillet 1661 les biens des héritiers Jean Le Cocq grevés d'hypothèques par actes passés le 25 octobre 1622, 28 septembre 1634 et 20 avril 1636 en faveur de Jean de Lutzaet, écuyer, et de Marie de Warck, ses beaux-parents. On peut se demander, toutefois, si ce document n'est pas apocryphe, puisque